

Conditions générales d'analyses d'échantillons biologiques d'origine humaine

Conditions de prise en charge des échantillons par le LERES

Le laboratoire ne pourra pas intervenir dans les contextes suivants :

- Si les résultats d'analyses doivent faire l'objet par le laboratoire d'une interprétation à visée diagnostique ;
- Si les échantillons ne sont pas anonymisés ;
- Si les échantillons appartiennent au groupe 4 qui comprend les agents biologiques provoquant des maladies graves chez l'homme et constituant un danger sérieux pour les travailleurs ; le risque de propagation dans la collectivité est élevé, il n'existe généralement pas ni prophylaxie ni de traitement efficace (articles L442-1 et R4421-1 à R4427-5 du Code du Travail).

Etude de faisabilité

Chaque demande fera l'objet d'une analyse de faisabilité par la Direction du laboratoire sur la base des éléments fournis sur le formulaire de recueil préalable à la réception d'échantillons biologiques humains (RCL_DEM_FO_137).

Devis et/ou contrat de partenariat

En cas d'acceptation de la demande d'analyse, un devis ou un contrat devra être établie entre l'organisme demandeur et le laboratoire validant les conditions d'acceptation, les modalités d'analyse et de remise des rapports ainsi que le budget et la facturation des essais.

Tarifification

Le budget sera établi sur la base de grilles tarifaires indicatives qui seront à adapter en fonction du volume des campagnes, du calendrier, des regroupements et du traitement par séries, des conditions de stockage ou de toute autre spécificité liée au projet de recherche ou à l'étude.

Dépôt au laboratoire

Horaires d'ouverture du laboratoire :

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- le vendredi : de 8h30 à 15h30

En dehors de ces horaires, les dépôts ne peuvent qu'être qu'exceptionnellement acceptés. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au 02.99.02.29.22.

Enregistrement

Lors du dépôt, il vous sera demandé de fournir les renseignements nécessaires afin de remplir un bon de dépôt d'échantillons pour analyse sur matrices biologique (ESS_PREM_FO_813) :

- le nom du demandeur, du destinataire des résultats et celui du payeur ;
- les lieux, dates et heures de prélèvement ;
- la nature de l'échantillon et toute observation sur les conditions de prélèvement ;

Conditions générales d'analyses d'échantillons biologiques d'origine humaine

- les paramètres à analyser.

Le laboratoire pourra émettre des réserves sur le prélèvement si celui-ci ne correspond pas aux critères préconisés par les normes et si le résultat d'analyse peut en être affecté.

Ce document pourra être complété par le bon de dépôt ESS_TRA_FO_747 s'il s'agit d'échantillons associés à un projet de recherche.

Rapports d'essais

Vous pourrez être informés en cours d'analyses de l'état d'avancement des dosages mais la transmission de résultats partiels devra faire l'objet d'une contractualisation en amont.

Les rapports d'essais pourront être transmis sous format pdf par courrier électronique sur demande écrite du client.

Le LERES s'engage à réaliser les prestations en respectant les principes d'impartialité et de confidentialité. Le LERES n'est pas autorisé à délivrer le rapport d'essais à un tiers sauf s'il a reçu l'instruction écrite du client ou si cela découle d'obligations contractuelles ou réglementaires.

La référence à l'accréditation du laboratoire est possible sous condition de citer le numéro d'accréditation du laboratoire de la façon suivante :« accréditation COFRAC Essais n° 8-3557, portée disponible sur www.cofrac.fr ». L'utilisation de la marque COFRAC (logo + n° d'accréditation) est interdite.

Facturation

Les factures font l'objet d'un envoi indépendant vous précisant les modalités de paiement des actes réalisés.

Service à la clientèle

Le laboratoire se tient à votre disposition pour toute interprétation ou réclamation apportée sur les résultats ou la qualité de service. Le pôle Clients et le service Qualité traiteront votre demande afin d'en tenir compte dans les améliorations continues de ses activités.

Vous pouvez adresser vos demandes par mail à Contacts.LERES@ehesp.fr en indiquant le numéro du rapport d'essais et l'objet de votre réclamation.